

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 21 FEVRIER 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 43

Nb. de représentés : 7

Nb. d'absents : 3

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un février à 17h08, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 23/1078 :

Exploitation d'un système de climatisation marine SWAC dédié au CHU Sud Réunion

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. SIGISMEAU Béatrice (par Monsieur DIJOUX Stéphan), VALY Nazir (par Monsieur OMARJEE Mohammad), NASSIBOU Guilaine (par Madame AHO NIENNE Sandrine), KHELIF David (par Monsieur NARIA Olivier), BELLON Stéphen (par Monsieur PERIANAYAGOM Albert), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean gaël).

ABSENTS :

MM. ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, SAUTRON François.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 24 février 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 15 février 2023.



Accusé de réception en préfecture
974 23 74 91 84 - 20230221-23-1078-DE
Date de télétransmission : 24/02/2023
Date de réception en préfecture : 24/02/2023

Michel FONTAINE

Affaire n°23/1078 : Exploitation d'un système de climatisation marine SWAC dédié au CHU Sud Réunion.

Direction Générale des Services Techniques

Le Maire informe l'Assemblée que, dans un souci d'efficacité énergétique, le CHU Sud Réunion a lancé, en juin 2017, un marché portant sur la fourniture de froid d'origine renouvelable.

La société BD5, attributaire du marché, a proposé la mise en place d'un SWAC (Sea Water Air Conditioning) consistant à pomper de l'eau de mer à 5°C à environ 1150 mètres de profondeur afin d'alimenter en froid le circuit de climatisation de l'Hôpital de Saint-Pierre.

Il s'agira ensuite de faire échanger l'eau de mer avec le réseau de froid puis de décharger l'eau de mer désormais à 12°C dans son milieu naturel à une profondeur de 50 mètres où l'eau de mer est déjà plus chaude que l'eau rejetée.

Le SWAC permettra ainsi au CHU Sud Réunion de réduire de manière significative (30%) sa consommation électrique annuelle.

Il est à noter que l'exploitation de ce SWAC nécessite une concession du domaine public maritime d'une durée de 30 ans.

Il convient de préciser que le projet ne représente pas de risque pour l'activité de pêche dans cette zone étant donné que les conduites seront enfouies jusqu'à 25 mètres de profondeur puis lestées au fond, ne gênant pas ainsi les pratiques de pêche à la ligne (traîne ou palangrotte) dans le secteur.

Au contraire, les conduites pourraient avoir un effet « récif artificiel » favorable à la pêche en amenant du substrat dur sur ces fonds majoritairement sableux au-delà de 40 mètres de profondeur, comme soulevé par les pêcheurs représentants du CRPMEM.

Ce projet d'envergure a, dès lors, fait l'objet d'une demande d'autorisation environnementale conjointe à une demande de concession d'utilisation du domaine public maritime qui a été déposée auprès de la Préfecture de la Réunion en date du 06 avril 2020.

A cet égard, la Commune de Saint-Pierre et la Communauté d'Agglomération C.I.V.I.S ont été sollicitées par la DEAL aux fins d'émettre un avis sur le projet.

Aussi, au vu des différentes études menées en phase conception, prenant en compte l'ensemble des enjeux environnementaux et la pertinence du projet, la Communauté d'Agglomération C.I.V.I.S a émis un avis favorable.

Par ailleurs, conformément à l'arrêté préfectoral n°2022-1518/SG/SCOPP/BCPE du 3 août 2022, une enquête publique unique relative aux demandes d'autorisation environnementale et de concession d'utilisation du domaine public maritime a été réalisée du 08 septembre au 07 octobre 2022.

Suite à l'ouverture de cette enquête publique unique, il est demandé à l'Assemblée délibérante de formuler un avis sur ce projet d'exploitation d'un système de climatisation par l'eau de mer du CHU Sud Réunion.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'EMETTRE UN AVIS favorable sur le projet d'exploitation d'un système de climatisation marine SWAC au profit du CHU Sud Réunion.**



P/EXTRAIT CONFIRME,
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20230221-23-1078-DE
Date de télétransmission : 24/02/2023
Date de réception préfecture : 24/02/2023

Michel FONTAINE